LIGNE 12b

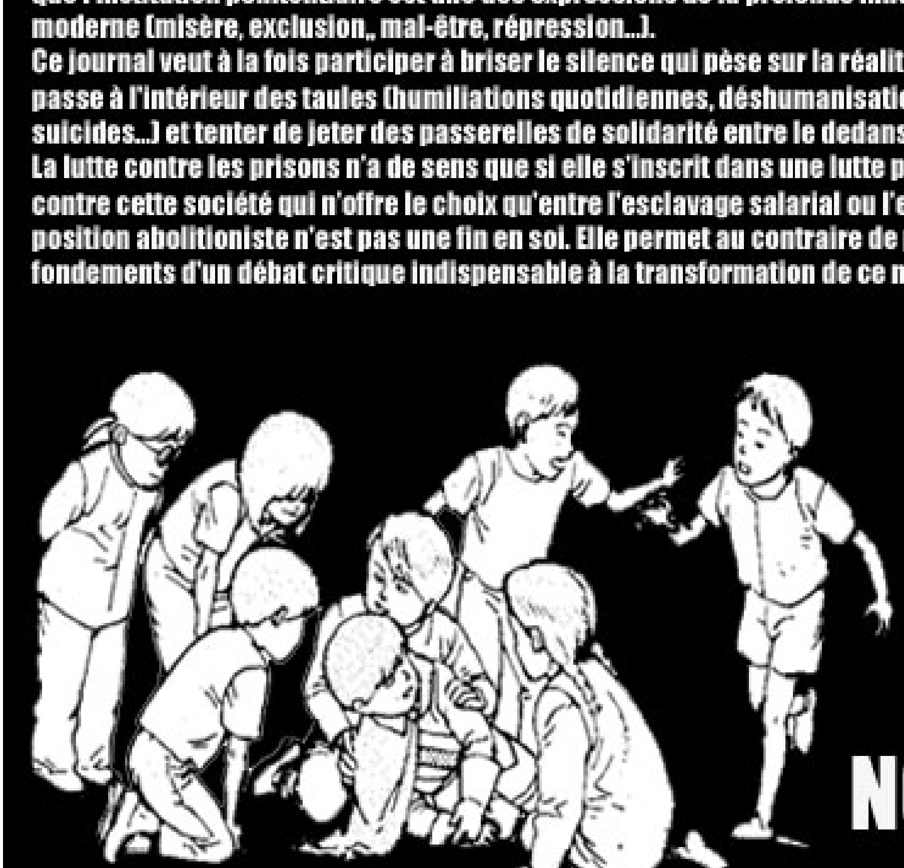
#1

journal d'infos du collectif LA BRECHE

SOLIDARITÉ

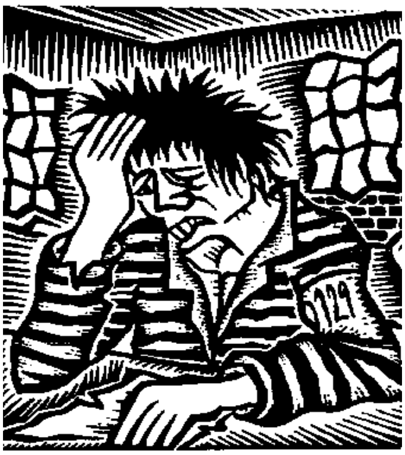
Edito

La création de ce journal est née de l'idée de relaayer et de diffuser plus largement les informations diffusées par l'émission de radio "la brèche" (tous les premiers vendredis du mois de 20h à 21h sur Radio Campus 106,6). Cette émission, qui existe depuis déjà un an et demi sur la métropole lilloise, a pour thème central l'enfermement carcéral en y tenant une position critique "abolitionniste".
Pour plusieurs raisons évidentes au demeurant (diffusée seulement une heure, une fois par mois, etc.), la portée de l'émission de radio reste réduite, tant du point de vue de la réception que du contenu. Ce journal se propose par conséquent de développer le contenu de l'émission, tout en continuant à recueillir davantage d'informations sur les prisons (mouvements de prisonniers, revendications, etc.), de diffuser des analyses et des témoignages de prisonnier/ères et de proches.
Dans ce journal comme dans l'émission de radio, nous ne nous arrêtons pas à la dénonciation des dysfonctionnements et des abus de l'institution pénitentiaire. Il ne s'agit pas de rendre la prison plus "humaine", mais au contraire de l'abolir. Nous pensons que l'institution pénitentiaire est une des expressions de la profonde inhumanité du monde moderne (misère, exclusion,, mal-être, répression...).
Ce journal veut à la fois participer à briser le silence qui pèse sur la réalité de ce qui se passe à l'intérieur des taules (humiliations quotidiennes, déshumanisation, arbitraire, suicides...) et tenter de jeter des passerelles de solidarité entre le dedans et le dehors.
La lutte contre les prisons n'a de sens que si elle s'inscrit dans une lutte plus globale contre cette société qui n'offre le choix qu'entre l'esclavage salarial ou l'ennui. La position abolitioniste n'est pas une fin en soi. Elle permet au contraire de poser les fondements d'un débat critique indispensable à la transformation de ce monde.



NOVEMBRE 2003
gratuit

LOI PERBEN : quelques précisions



La nouvelle loi Perben votée en mai par l'Assemblée Nationale et début octobre par le Sénat est actuellement en discussion entre ces deux assemblées avant son adoption définitive. Dans l'état actuel du projet quatre points sont à souligner :

Procédure spécifique pour les « bandes organisées »

La définition de « bande organisée » est très vague. Elle existe déjà dans le Code Pénal comme circonstance aggravante qui augmente les peines pour une infraction pour laquelle on sera poursuivi, à la différence de « l'association de malfaiteurs » qui est un délit en soi et peut être condamné pour simple participation en dehors de toute infraction avérée. Le flou entre les deux permet de laisser « l'appréciation à la juridiction ». De fait tout et n'importe quoi peut être une « bande organisée ».
La loi Perben établit une nouvelle procédure d'exception avec des pouvoirs élargis dès qu'est supposée l'existence d'une « bande organisée » : garde à vue de 4 jours (comme pour le terrorisme et les stups), perquisitions, écoutes et poses de micros facilitées, juridictions particulières pour en traiter les affaires, système du repenti. Et dans le cas où l'existence de la bande organisée n'est pas avérée, la procédure n'est pas frappée de nullité.

Mandat d'arrêt européen

Il n'y aura désormais plus besoin de l'accord du gouvernement pour extrader quelqu'un vers un pays de l'UE.
Le principe qui veut que l'infraction pour laquelle a été émis le mandat européen existe en droit français est maintenu mais une longue liste d'exceptions y est ajoutée. Un mandat d'arrêt italien pour « complicité morale » pourra par exemple être opérant en France même si cette infraction n'existe pas dans le droit français.

L'application des peines

Elle concerne surtout les courtes peines de détention, qui jusqu'ici ne sont pas toutes exécutées. L'idée générale est de renforcer les dispositifs de contrôle de la justice sur les condamnés pour que nul n'échappe à sa peine. Concrètement cela signifie pour les peines de prison des difficultés accrues pour obtenir un aménagement de peine…

Le « plaider coupable »

Il existe déjà mais est étendu à tous les délits punissables de cinq ans de prison maximum. La loi Perben crée une « comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ». Le maximum de la peine est alors d'un an ferme. Le procureur propose une peine, en précisant si elle est à exécuter immédiatement ou pas. La personne en cause peut demander un délai de réflexion de dix jours pour accepter ou refuser cette condamnation. Si la peine est supérieure à deux mois ferme, elle est placée en détention provisoire jusqu'à sa réponse. Si elle accepte la proposition, elle passe en phase d'homologation et le juge rend une ordonnance qui fait office de jugement. Si elle refuse la proposition, ou si le juge refuse l'homologation, la procédure reprend à l'initiative du procureur qui peut décider une comparution immédiate, un procès ultérieur ou une ouverture d'instruction.

Le Fichier Judiciaire National Automatisé des Auteurs d'Infraction Sexuelle (FIJAIS)

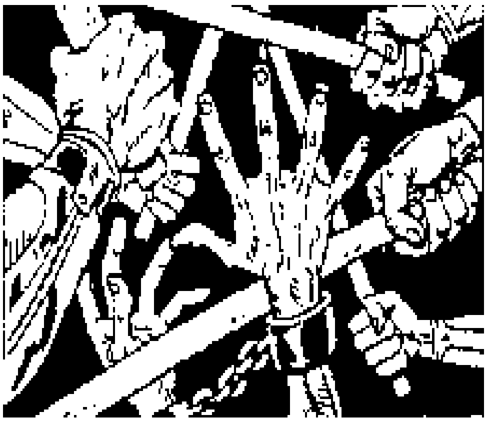
Il Concerne les condamnés pour infractions sexuelles et vise à localiser les personnes qu'il fiche. Tout changement d'adresse doit être signalé dans les deux mois. Les informations contenues dans le fichier sont retirées au décès de la personne ou après quarante ans sans qu'il n'y ait eu de délits commis.
A noter qu'un autre fichier existe, le Fichier National des Empreintes génétiques (FNAEG), qui ne fichait que les condamnés pour infractions sexuelles jusqu'en mars 2003 et qui a été étendu par la Loi sur la Sécurité Intérieure aux suspects à d'autres infractions : crimes et délits de vol, de destruction et de détérioration ou de menaces d'atteintes aux biens, de détention d'armes, trafic de stupéfiants, violence volontaire, exploitation de la mendicité… Le refus de se soumettre au prélèvement d'ADN est pour tous punissable de un à deux ans de prison. Depuis le 20 octobre des prélèvements systématiques ont été faits dans des prisons françaises. Des détenus ont refusé de s'y soumettre.

Si vous voulez vous foutre de la gueule de la matonnerie, faites donc un tour sur le forum réservé aux surveillants des prisons : http://www.surveillants.fr.fm « Le 1er site par et pour les surveillants »

Dans le grand manège sécuritaire, nous sommes tous devenus de potentiels agresseurs, de potentiels délinquants, mais aussi de potentielles victimes. Désormais on peut être classé « victime » de tout et de tous : de la tempête aux incivilités, de la pollution à la route…Tout événement dommageable et tout conflit doit déterminer sa victime… pour qu'en découle automatiquement un coupable à châtier. Bizarrement nous ne sommes jamais considérés comme les victimes des détenteurs du pouvoir économique, politique et social qui, tout au plus, peuvent être portés responsables de décisions inopportunes mais rarement désignés comme coupables.

Sans aucun doute, de réelles victimes existent et il n'est pas question ici de nier la réalité de ce qu'elles ont subi, ni d'en atténuer la gravité. Cependant on observe, accompagnant le déferlement Sarkozy, une tendance nette à un processus qu'on peut appeler de victimisation. A grand renfort de médias, la compassion exacerbée tend à transformer l'agression en traumatisme et participe largement à l'instauration du sentiment d'omniprésence d'une insécurité accrue. La prise en charge des victimes, justifiée par des besoins psychologiques, peut par excès devenir non pas une aide à la reconstruction de soi –ou au dépassement de l'agression selon la nature de l'acte en cause, mais une manière de se construire autour de l'identité de victime.

La campagne sécuritaire nous rend potentiellement à la fois la victime et l'agresseur de notre voisin et vivre ensemble tend à se résumer à « se protéger l'un de l'autre ». Plus de partage possible, que des barrières à construire et à renforcer sans cesse pour qu'aucune nuisance ne puisse filtrer. Les relations consensualisées, minimales et codifiées ne laissent plus de place au plaisir, certes, mais qu'importe : le bon citoyen silencieux, discret, obéissant finira par oublier quel pouvait être ce plaisir.



Délinquant potentiel, victime potentielle, nos probabilités d'être l'un ou l'autre seraient différentes selon que l'on soit jeune ou vieux, riche ou pauvre, d'origine française ou immigrée, homme ou femme, etc..et impliquent un contrôle plus ou moins étroit sur nos vies. Les potentielles victimes de la populace mal dressée sont bien gardées mais ce sont surtout leurs propriétés et leurs acquis que l'on s'applique à défendre : tout lieu de pouvoir ou de commerce, tout objet convoité a droit à de particuliers égards. Au travers d'eux se trouve toujours une « victime » morale prête à frapper à l'un des bureaux d'aide qui lui est dédié. Ainsi il n'y a plus 60 millions de victimes potentielles mais un nombre infini..c'est dire à quel point sociétés de surveillance et corps de matraquage s'imposent pour mettre à mal nos possibles désirs de nuisance…

Un magasin de luxe victime de petits voleurs ? Un promoteur victime de squatters ? Il faudrait vraiment refuser de voir plus loin que le bout de l'œilleton matonnier pour percevoir de manière si réduite le rapport victime/coupable: légitimité et légalité de l'acte ne vont pas toujours de paire. Et si la loi définit la culpabilité et qu'on ne peut parfois pas la nier, il n'en est pas de même pour le statut de victime qui dépend largement de considérations subjectives. La bipolarisation de ces catégories de victimes et coupables permet, entre autres, de stigmatiser davantage encore les condamnés.

A l'intérieur même de la prison s'opère le même processus de désignation d'une culpabilité redoublée en regard des dommages causés aux uns et aux autres. En multipliant le nombre de victimes désignées de manière insidieuse, justice et prison rendent plus forte la culpabilité tout en attisant la haine du quidam envers les prisonniers. Culpabilité envers la ou les victimes directes des actes jugés ; culpabilité envers la famille et les proches qui *empathissent* des conséquences de l'enfermement ; culpabilité envers la « société » qui se doit alors de les assagir. : la multiplication des types de victimes désignées apportent un regain de légitimité à la volonté destructrice pénitentiaire.

De plus en plus la considération de la personnalité de la victime entre en compte comme charge accablante ou au contraire comme facteur à la décharge de l'interpellé. Depuis longtemps visible dans les affaires d'agressions sexuelles -dans lesquelles personnalité et comportements de la victime mais surtout interprétation de ces éléments entrent en compte, la subjectivité règne d'autant plus dans les palais que l'on accorde plus ou moins de crédit, plus ou moins de gravité à la plainte selon les personnalités en confrontation. Le simple fait de ne pas juger un acte mais de trancher un

conflit favorise la valeur vengeresse du châtiment au nom d'une victime et ne peut signifier, comme on peut le prétendre, le poids de la loi, de la règle commune. L'enfermement est largement teinté de sa valeur prétendue rédemptrice et si l'on ne donne pas au détenu la possibilité de payer matériellement sa dette, faute de salaire décent, on lui laisse sans aucun doute le temps de payer de sa personne par la misère quotidienne imposée. On ne peut qu'appréhender avec effroi l'avenir qui nous attend derrière les murs blanchis des prisons ultramodernes qui sauront mieux que leurs prédécesseuses nous faire payer nos déviances, pauvreté, marginalité, insoumission et autres prétendues tares…

La prison, en tant que système qui dépasse largement les quatre murs, la prison telle qu'elle est présente en nos esprits et en nos vies s'applique à faire peser la culpabilité par des contraintes qui suppléent l'incarcération. Son poids coercitif ne consiste pas qu'en des murs, des serrures et des barreaux. Il est de tous les instants, en tout domaine. Plus qu'elle enferme en un lieu isolé, elle retire du monde des humains considérés comme non-méritants d'y participer. Ainsi elle a en partie pour rôle de désigner des individus comme coupables des dysfonctionnements sociaux sans avoir à remettre en question des causes plus profondes. A moindre mesure le même processus de désignation rend coupables les prisonniers de faits découlant directement de décisions pénitentiaires. L'exemple est évident dans le cas des relations avec les familles et proches. L'absence quotidienne que suppose l'enfermement rend compliqué bon nombre de choses pour la famille du détenu. Par les multiples barrières que l'Administration Pénitentiaire sème sur le chemin des parloirs –la distance, les fouilles, les multiples interdits, l'absence d'intimité…, elle rend plus fragile encore les liens qui peuvent résister à la contrainte carcérale et s'applique à rendre plus difficile encore la vie des familles. Faire oublier qu'elle est l'unique ennemie en favorisant le ressentiment, faire croire que le détenu est seul responsable du malheur de ses proches et surexploiter cette responsabilité dans l'objectif d'isoler plus encore socialement que matériellement, c'est une manière facile pour elle de se dédouaner d'une part, et de renforcer la ligne de démarcation entre coupables et innocents… bien que le mépris et la stigmatisation à l'égard des familles et proches tendent souvent à signifier qu'ils/elles sont des complices ou des coupables probables…



Nous pouvons souvent entendre comme contre-argument à toute critique de la prison qu'elle est indispensable à la société. Et c'est pourquoi il nous faudrait la supporter encore et toujours. Et c'est pourquoi *on* n'imagine aucune autre issue que le châtiment à tout conflit et à tout acte se dérobant à la règle. A cette constatation que la prison est indispensable à cette société nous ne pouvons qu'adhérer. Mais sur la signification du mot société et sur les conclusions que nous pouvons tirer de cette constatation, le dialogue est le plus souvent houleux. De cette « société » faisons-nous vraiment partie ? C'est en notre nom que l'on punit sous le prétexte mensonger que la société est la somme des individus qui la composent. Mais, si elle nous contient malgré nous, la société n'est pas issue de nous. Elle est institutions, pouvoir, argent, morale, police, ordre, normes et régulation. Lorsqu'on affirme que l'acte délinquant nuit à la société, il est sous-entendu qu'il nuit au bien commun, qu'il rend chacun-e victime et qu'il suppose de « lui payer sa dette». Cette victimisation collective permet d'impliquer le citoyen lambda dans le châtiment et de lui faire prendre part à la défense d'intérêts qui ne sont pas forcément les siens. **Pour notre part nous ne voulons apporter à cette société que les grains de sable qui feront grincer la machine et si nous devions nous considérer comme victimes, les coupables seraient sans aucun doute là où on ne les désigne pas.**

MOTS QUI SE CROISENT

I. l'abassadeur y distribue des rochers -- petit parasite
II . autour de l'île –- termine une adresse internet -- .forme d'expression intéressante malheureusement récupéré par un système commercial particulièrement carnassié.
III . détonation – repose en paix – trajet
IV . trajet – Economiquement Super Raide.
V. foutre en l'air son cavalier
VI. mit en l'air – familles à écailles.
VII . ancien titre honorifique – négation d'Outre-Manche-
VIII .neutralité
IX soirée de neujeu – huile ou päte
X . on s'y rue – patron de calendrier – gaz – train de banlieue
XI. diplôme – en apprécier le poid – école pour gros bätards
XII dépourvues d'occupation – direction
XIII. un grand boom – clef – manière d'acquièçer -- pronom personnel espagnol

EXCELLENTE DETENTE

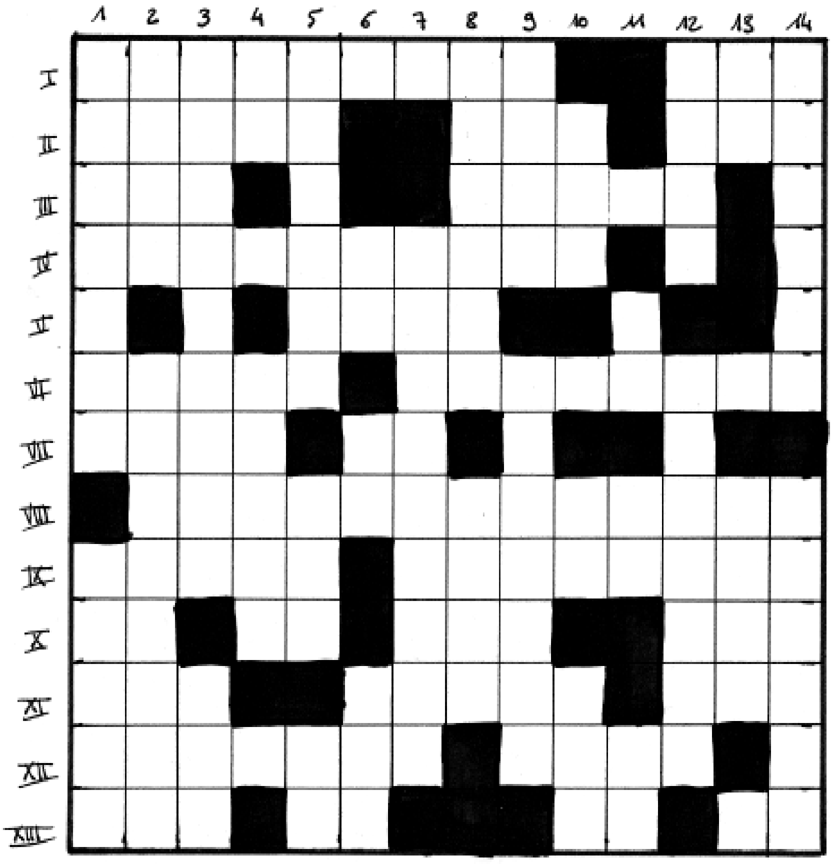
1. vols – simple mixeur,il peut être issue de la haute technologie
2. qui exerce une autorité souveraine sur un peuple et un t territoire donné – fou de baise
3. pin, sapin – Société Scientologue de Tarbes
4 . « le » de l'autre côté des Pyrénées — deux roues
5. rabattera sur soi-mëme – pour faire dodo – tricard
6. Restaurant Universitaire --.négation – gaz
7. lieux où l'on arrive en train pour prendre l'avion
8. assassiner – dieu de l'amour chez les grecs
9. pas blanc -- corsaires, flibustiers
10. Mouvance Eucuménique Généralisée -- agir pour travailler – roi espagnol
11. nombre d'or – Non-Humain – means no
12. de cadavres, de sable ou végétal -- légales
13. au pied des arcs-en ciel -- eve et adam s'y baladaient à poil
14. organe féminin – vieux harem

HOTHEAD

Vous pouvez nous transmettre vos témoigages et informations sur la taule .
N' hésitez pas à communiquer notre adresse à vos proches incarcéré/es; nos pages leur sont ouvertes .

La brèche c/o CCL
4, rue Colmar
59000 Lille
la-breche@voila.fr

Nous vous rappellons qu'il est possible de laisser vos messages et dédicaces qui sont lus en direct tous les premiers vendredi du mois sur **Radio Campus 106.6 FM** en téléphonant au **03.20.91.24.00** entre **20 et 21 heures**



Contacts

Site internet La Breche : labreche.free.fr
ABC c/o Maloka, boîte postale 536, 21014, Dijon cedex
Silbaro, 98.3, 8, rue Lissignol, 1201, Genêve, Suisse
L' Envolée, 63, rue de St Mandé, 93100 Montreuil
L' Ekluserie, 138, rue Maginot, 35000 Rennes
Ban public, 25, rue Morere, 75014 Paris (site intenet: prison.eu.org)
Tout le monde dehors, c/o tcp, 21ter rue Voltaire, 75011 Paris

Muriel Lucantis est sortie de prison et a retrouvé sa petite fille Mayi le 23 septembre 2003 . Merci pour tous les témoignages de solidarité fort nombreux de ces derniers mois.

Elle et son compagnon Vicente Goikoetxea Barandiaran ont été arrêtés en octobre 2001. Ils ont tous les deux subi l'arbitraire rencontré par les militants basques arrêtés sur le sol français, et été confrontés à cette justice d'exception dite « anti-terroriste »…

Muriel avait failli être remise en liberté en février 2003 : ainsi en avait décidé un juge des libertés et de la détention..la juge Le Vert s'y était opposée, au tout dernier moment, alors que les familles avaient fait le déplacement jusqu'à Fleury pour l'accueillir(2000 kms aller-retour)

Muriel et Vicente ont tous les deux été jugés en mai 2003 et lourdement condamnés : lui à 9 ans de prison et interdiction définitive du sol français, Muriel à 5 ans dont la moitié avec sursis et 10 ans d'interdiction des droits civiques. L'appellation « association de malfaiteurs » a bon dos ! ! ! et permet à ce tribunal spécial d'arrêter, d'emprisonner, de condamner, d'extrader, d'expulser, voire, dans l'Etat espagnol, de torturer ..(voir à ce sujet les rapports de l'ONU et autres organisations internationales) …

Muriel est sortie le 23 septembre donc. Mais il reste 120 prisonnier(e)s politiques basques réparti(e)s dans 18 prisons en France (520 en Espagne, disséminés également dans les différentes prisons) soumis à l'arbitraire le plus total. Rappelons :

<u>la dispersion</u> : les familles doivent parcourir des milliers de kilomètres pour voir leur fille, leur fils, leur conjoint(e) …. Mayi (4 ans) a fait en deux ans près de 50000 kms pour que les liens avec ses parents ne soient pas rompus. …

<u>les transferts</u> ..Belen, Juli, entre autres, qui se trouvaient à Rennes se sont retrouvées au mitard, puis ont été transférées l'une à Bapaume, l'autre à Joux la Ville pour avoir refusé une deuxième fouille dans la même semaine. On n'aime pas trop que les prisonnier(e) poltiques se permettent de protester , ils pourraient donner l'exemple !

<u>les mises à disposition</u> : Agurtzané a été « prêtée » à l'Espagne et transférée du jour au lendemain, malade, de Bapaume à Madrid …

Et tout le reste : les humiliations quotidiennes, la restriction des visites, les passages à tabac, etc…

Muriel est sortie le 23 septembre et à ce jour, plus d'un mois après, n'a toujours pas le droit d'aller voir son compagnon à la Santé, ni donc d'y emmener leur fille ..A signaler que d'ex-détenues de Fleury ont obtenu ce droit en 10 jours ..mais elles n'étaient pas basques !

Le sort des prisonnier(e)s basques est lié au choix du gouvernement Aznar de réduire à néant toute la gauche indépendantiste basque et pour ce faire tous les moyens sont bons : fermeture de journaux, interdiction de partis politiques, interdiction à toutes les listes indépendantistes de se présenter aux élections, etc...et au soutien que lui apportent les gouvernements étrangers : les Etats-Unis ont récompensé le soutien d'Aznar à la guerre contre l'Irak en inscrivant le mouvement Batasuna sur la liste des groupes terroristes, la France collabore activement à la répression contre les militants basques, le Mexique extrade les citoyens basques ayant trouvé refuge là-bas lors de la période franquiste ou des vagues de répression qui ont suivi ...

Muriel est sortie :
La solidarité avec les prisonniers politiques et militants basques
est plus que jamais nécessaire ! ! !
Comité de solidarité basque :
Kaliméro - B.P. 21
59007 Lille Cédex

Nathalie Ménigon : la juridiction de la libération conditionnelle de Douai a renvoyé au 24 novembre sa décision sur la demande de remise en liberté de Nathalie Ménigon, ancienne membre d'Action Directe. La défense a demandé que sa cliente bénéficie de la loi de mars 2002 qui permet de suspendre une peine en raison du mauvais état de santé d'un détenu . « Nathalie Ménigon a été victime de plusieurs accidents cérébraux, elle est aujourd'hui hémiplégique et nécessite des soins » a plaidé l'avocat de Nathalie, Me Jean-Louis Chalanset, rappelant que Maurice Papon avait bénéficié de cette loi, dite loi Kouchner. Nathalie Ménigon, 45 ans, a été condamnée en mai 1994 par la cour d'assises de Paris à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation à des assassinats ou tentatives d'assassinats entre 1984 et 1986.

Solidarité avec les prisonniers de Thessalonique

Du 20 au 22 juin s'est déroulé le sommet de l'U.E. à Porto Carras, à 120 km de Thessalonique, en Grèce. Même si l'on nous a affirmé qu'il ne s'était rien passé en terme de confrontation directe avec les symboles du pouvoir économique et politique, pas moins de 4000 personnes défilaient dans le cadre du cortège antiautoritaire le 18 juin, en solidarité avec les immigrés. Trois jours plus tard, ce même cortège a décidé de rompre avec l'atmosphère de dialogue des autres manifestant-e-s, et a choisi une stratégie d'affrontement dans le centre de Thessalonique. Plus d'une centaine de personnes ont été arrêtées, tabassées et obligées sous la « pression physique » de quitter les commissariats en ayant signé des dépositions vierges.

Sur les 29 personnes mises en examen, 7 ont été placées en détention préventive le 25 juin (2 espagnols, 1 anglais, 1 syrien et 3 grecs). Tous les prisonniers sont accusés des mêmes faits (six ou sept au total dont "appartenance à bande armée"), or ce n'était pas le cas lors de leurs arrestations réspectives, et ils seront jugés individuellement. Inutile de s'éterniser sur la campagne de calomnie et de non-sens dont ces compagnons incarcérés ont fait l'objet. De plus, les journaux alimentent la psychose du "black bloc", en ressortant toutes les affaires de sabotage et d'émeute en Grèce depuis 1995, et ce afin de peser sur les décisions judiciaires, et de se mettre l'opinion publique dans la poche. Divers courriers émanant d'eux et diffusés publiquement nous rappelle leur besoin de solidarité concrète. Il est important de maintenir la pression extérieure, car les pouvoirs politiques s'inquiètent des conséquences économiques (particulièrement en matière de tourisme), que tout cela pourrait avoir dans leur pays. Des campagnes de solidarité ont d'ailleurs eu lieu un peu partout cet été, et ont continué en septembre, notamment à Barcelone, Madrid, et Londres.Plus récemment nous est parvenu ce communiqué faisant état du début d'une grève de la faim. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas trouvé d'informations complémentaires.

Les compagnons incarcérés en Grèce à l'occasion du sommet européen le 21 juillet à Thessalonique ont décidé d'entamer une grève de la faim illimitée à partir du 8 octobre pour protester contre la prolongation arbitraire de leur détention. Comme cela a été précisé en d'autres occasions, une grève de la faim n'a aucun sens si elle n'est pas soutenue depuis l'extérieur par une mise en situation de conflit permanent. La situation répressive actuelle peut être dépassée seulement par la confrontation face à face, avec les structures et les individus producteurs de cette répression. La victimisation, les distinctions entre bons et mauvais anarchistes, les ragots dans les bars du ghetto alternatif et autres idioties font parti du mécanisme répressif orchestré par l'Etat et le Capital.

Solidarité active avec les compagnons de Grèce, de Valence (1) et de Barcelone (2).
Montrons leur qu'ils ne sont pas seuls.
Salutation à « Il Topo », galope vite et qu'ils ne te serrent pas, frère.
Alors en avant. Guerre sociale pour l'Anarchie.

Groupes et Individualités anarchistes de Burgos.

(1) Les 7 et 8 juillet, une opération de la police espagnole a conduit à l'arrestation de 4 anarchistes à Valencia et dans les environs. Deux d'entre eux, Amanda et Eduardo, seront incarcérés le 12 juillet. Il/elle sont accusé-e-s d'être responsables d'une campagne d'agitation contre la gentrification du quartier El Cabanyal. Amanda a revendiqué la responsabilité de 3 actions comme « réponse au capitalisme qui détruit le quartier El Cabanyal ». « J'assume trois actions, la quema de un cajero en solidarité avec les prisonniers et contre l'isolement ; la quema de una grúa contre le projet urbanistique du Cabanyal et la fabrication et l'envoi du colis piégé qui en explosé à la Poste et était destiné au parti fasciste España 2000. » La répression a sévèrement frappé le mouvement anarco squatter cette année à Valence. Déjà il y a un an, une enquête contre la démolition d'une agence immobilière avait occasionné l'incarcération de 4 personnes. Amanda Cerezo Garcia - Carretera Alcala-Meco km 4,5 - 28870 Alcala de henares - Madrid

(2) Le 17 septembre, la Guardia Civil espagnole a arrêté dans la matinée 6 personnes, accusées de faire partie d'un groupe anarchiste ayant effectué et planifiant des actions. Leur sont reprochés l'envoi d'un colis piégé à l'intention du consulat grec à Madrid, des actions de guérilla urbaine (incendie etc.) et le projet d'assassinat du Conseiller de la Generalitat de Catalunya Jordi Alvinya et du journaliste Luis Del Olmo. Lors d'une conférence de presse, Susana Bouis, déléguée du gouvernement espagnol en Catalogne, a paraphrasé la version policière et amalgamé les personnes arrêtées au mouvement de soutien aux prisonniers, notamment à la lutte de solidarité avec les détenus enfermés dans les quartiers d'isolement (FIES). Le 20 septembre, le juge Garzon a ordonné l'incarcération préventive de Joaquín G.V., Rafael T.G., Roger G.P., Carolina F.R. et Igor Q.A. et la remise en liberté de Teodoro H.M. Vraisemblablement, une partie des compagnons arrêtés ont reconnu partiellement certains des faits reprochés. Toutefois, ils/elle ont fait les frais d'au moins 3 jours d'"incommunication" (sorte de mise au secret systématique lors des enquêtes antiterroristes) et les "pressions physiques substantielles" que cette pratique occasionne ne sont depuis longtemps plus à démontrer. Information à lire avec prudence, donc.
Garzon, entre la signature de deux mandats de dépôts, a eu le temps de déclarer que les armes et les explosifs saisis à l'occasion des perquisitions devaient servir à mener des actions de sabotage contre des bâtiment publics et privés, et contre tout ce qui peut représenter l'Etat.
Ils/elle ont été placé-e-s dans le module FIES, au niveau 3, qui concerne les délits de groupes et bandes armés. Leur communication écrite avec l'extérieur se limite à deux lettres par mois. Nous donnons les trois seules adresses dont nous avons actuellement connaissance :
- Rafael Tomás y Gaspar C.P. Madrid 3 - Ctra Pinto a San Martín de la Vega, Km 5 - 28340 Valdemoro - Madrid
- Carolina Forné Roig - C.P. DE ÁVILA - Ctra. Vicolozano-Brieva, s/n. 05194 - Brieva (Ávila)
- Joaquin Garcés Villacampa, C.P. Madrid IV m-5, Apdo. 195 28600 Navalcarnero, Madrid

Lettre posthume de Francesco Ortiz, avant de mourir

Badajoz, 18-07-03

Salut et amour à tous les camarades,

cette lettre se veut brève et concise mais surtout posthume. Comme vous le savez, j'ai payé 20 années entières de prison, dont près de 17 passées en régime d'isolement puis, depuis 1991, en régime F.I.E.S 1er R.E. Cela avec une courte parenthèse de liberté, qui a duré 6 mois : marié, enfant avorté, et de ce fait divorcé. Depuis 3 ans et 13 jours, je suis prisonnier sans aucune raison, en régime F.I.E.S à Malaga, Alicante, Picassent, Huelva, Jaen et maintenant Badajoz. Je suis libertaire depuis que j'ai l'usage de la raison. Dehors comme en détention, j'ai lutté pour cela, pour mettre un grain de sable et de changement dans la situation existante de domination écrasante du capitalisme le plus fasciste et sauvage. Dans ces conditions – 23 ans de geôles assassines , c'est dans les prisons que mon combat a été plus fort (même si dehors nous fîmes plus de deux belles histoires de sabotage à l'ennemi, que je ne décris pas pour ne créer d'ennuis à personne).

En 20 ans, pas un ne s'est écoulé sans que j'intervienne directement dans les mutineries sous tous leurs aspects : idéologiques, stratégiques et d'action directe. Comme vous le savez, nous mîmes en échec tout un gouvernement pendant une décennie malgré la répression très dure.

Mais que se passe-t-il maintenant ? Ces 3 dernières années, il n'aurait plus manqué qu'ils nous baillonnent, Claudio, Gilbert et moi. J'ai profité de petits triomphes sur ces chiens : ainsi, moi, Francisco Ortiz Jimenez, j'ai très directement contribué au licenciement de directeurs généraux, de centres de direction, de directeurs et matons d'un certain nombre de prisons, ainsi que d'employés subalternes.

La situation est la suivante : l'opportunité d'action est nulle mais, quoi qu'il en soit, là où j'ai été il y a de l'harmonie entre les détenus et, dans certains endroits, de belles histoires. Mais en général - et en résumé - dans les F.I.E.S (ailleurs c'est sensiblement pareil), 99% des prisonniers sont endormis par les cachets. Le travail quotidien pour les rendre conscients, un par un, et qu'ils cessent d'accepter cette merde qui les maintient passifs, endormis, même s'ils parlent et marchent, ne sert à rien.

On ne peut pas réussir parce que c'est comme dans « Big Brother » : s'ils se rendent compte que tu triomphes, ils te transfèrent et tu dois tout recommencer. C'est une réflexion intime et personnelle qui m'a amené, ces dernières années (depuis pas mal de temps), à décider d'en finir avec cette existence et aucune opinion contraire ne m'importe (d'ailleurs je ne la demande pas).

J'ai tenté de me suicider à plusieurs reprises sans succès (je suis tout à fait bien portant, fort et de bel aspect, sans anticorps de rien, ni rien de rien, j'ai 43 ans mais je suis juvénile). J'ai laissé des lettre de revendications : liberté pour les détenus malades, abolition des F.I.E.S et arrêt de la dispersion. J'accusais le contrôle direct et toute cette bande de canailles en bleu ciel (les matons) de pousser au suicide, ainsi que les juges de surveillance (d'application des peines ?) pour action ou omission, puisque leur thérapie d'une tentative de suicide, c'est la sanction.
Dans la prison de Madrid, ils m'ont transféré à Huelva pour être examiné par un psychologue extra-pénitentiaire et par un psychiatre et une psychologue professionnelle à l'hôpital de Jaen. Je ne devais pas avoir toute mes capacités mentales pour accepter ça. Ca ne leur a pas réussi : mourir pour mourir, ce sera un choix libre et conscient et je le ferai, justement, avec une grande surdose de ces cachets qu'ils nous administrent. Je sais que ça ne changera peut-être rien, mais j'aimerais qu'ils réfléchissent là-dessus, ne serais-ce que la moitié d'entre eux. Quoi qu'il en soit, je ne meurs pas « seul » parce que je le veux (j'aime la vie et je désire vivre) mais parce que je ne peux plus vivre comme ça : comme une bête en cage dans les quartiers qui ressemblent à des secrets militaires, où ne sont valables que les chiens de garde aux ordres de leurs chefs, leurs lois dictées par les vipères en costume qui gouvernent au nom de ceux de toujours (???), où la seule dignité qu'on te reconnaît c'est celle que tu fais valoir toi-même, individuellement, où tu n'a d'autre défense que ta voix luciférine pour justifier la bête que tu es (j'ajoute, petit exemple de défense solitaire de ta dignité, le fait d'assumer ce qui suit avec l'intégrité, la valeur et la légalité (?), qui ne m'ont jamais fait défaut). Je meurs pour moi, pour tous mes camarades, pour la dignité de tous les êtres humains et pour un monde libre d'hommes et de femmes éveillés et sans prisons.

Je vous aime compagnons.
Non à la soumission ! Insurrection ! Anarchie, liberté et dignité !
Fais ce que bon te semble avec cet écrit, jette le, diffuse le… je t'autorise par la présente, de ma main et lettre.
Francisco Ortiz Jimenez DNI 27375760S
Une embrassade aussi immense que libertaire.